



Conseil économique et social

Distr. : Générale
23 novembre 2022

Français
Original : Anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des Ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Quarante-et-unième réunion

Addis-Abeba (hybride), 15-17 mars 2023

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Questions statutaires

Rapport de synthèse sur la huitième session du Forum régional africain pour le développement durable

I. Introduction

1. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec le Gouvernement rwandais, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et des entités du système des Nations Unies¹, a organisé à Kigali, du 3 au 5 mars 2022, la huitième session du Forum régional africain pour le développement durable.

2. Le Forum a réuni plus de 1 800 participants, dont des ministres et des représentants de haut niveau des gouvernements de 52 États membres de la CEA, d'organismes intergouvernementaux, d'entités des Nations Unies, d'autres organisations internationales, de grands groupes et d'autres parties prenantes.

II. Résumé

3. Le Forum a noté que, de manière générale, la région Afrique était en retard dans la réalisation des objectifs de développement durable et que le

* E/ECA/COE/41/1.

¹Les entités suivantes du système des Nations Unies ont été impliquées en tant que partenaires : Bureau de coordination du développement, Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, Groupe des Nations Unies pour le développement durable, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Programme alimentaire mondial, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, et Programme des Volontaires des Nations Unies.



continent se caractérisait par une faible intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine (Agenda 2063) dans les cadres nationaux de développement. Des crises multiples, notamment le surendettement croissant, les changements climatiques, la pandémie de coronavirus (COVID-19) et la guerre en Ukraine, ont retardé la réalisation des objectifs mondiaux et régionaux.

4. Le Forum a recensé et a convenu des mesures et initiatives concrètes qui sont essentielles pour le renforcement de la résilience et l'accélération de la mise en œuvre des deux cadres de développement durable dans la région.

5. Le Forum a recommandé aux pays développés de faciliter l'accès équitable aux vaccins contre la COVID-19 et à d'autres vaccins, et de faciliter la fabrication de ces vaccins pour permettre aux pays africains de se remettre plus rapidement de la COVID-19 et d'autres pandémies.

6. Le Forum a aussi fait les recommandations suivantes aux États membres :

a) Accroître la mobilisation des ressources nationales et mettre en œuvre des politiques budgétaires favorables à l'économie verte et permettant d'atténuer les effets des changements climatiques, notamment grâce à des initiatives telles que l'initiative « Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel » et l'initiative « Grande Muraille bleue », afin d'assurer une relance socio-économique durable et inclusive après la pandémie ;

b) Reconnaître le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation en tant que catalyseurs du développement durable, investir au moins 1 % du produit intérieur brut (PIB) dans la recherche-développement, renforcer l'enseignement dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, et accroître la participation des femmes dans ces domaines ;

c) Promouvoir l'égalité des sexes pour éviter le coût d'opportunité de la mise à l'écart des femmes, estimé à 60 milliards de dollars des États-Unis par an, et adopter une approche tenant compte du genre dans la mise en œuvre et le suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

d) Renforcer les systèmes statistiques nationaux, la collaboration avec les parties prenantes concernées, l'utilisation de sources de données non officielles et de données désagrégées dans les rapports sur les deux programmes ;

e) Mettre à profit les examens nationaux et infranationaux pour promouvoir les partenariats national-infranational et le dialogue multipartite, ne pas faire de laissés-pour-compte, aligner les plans nationaux de développement sur les deux programmes et mobiliser des ressources pour atteindre les objectifs des deux programmes ;

f) Faire pression pour que, lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les pays développés honorent leur engagement à verser 100 milliards de dollars de financement de l'action climatique par an et consacrent une part importante de ce montant à l'adaptation ;

g) Renforcer les partenariats élargis, inclusifs et coordonnés qui sont des moteurs essentiels pour le développement durable et la mise en œuvre efficace des deux programmes, ce qui nécessitera une collaboration stratégique entre acteurs étatiques, acteurs non étatiques et partenaires de développement ;

h) Veiller à ce que les questions africaines soient inscrites à l'ordre du jour de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et prendre la tête des innovations en matière de financement de l'action climatique, avec l'aide de la CEA et du système des Nations Unies, afin de contribuer à l'établissement d'un marché du carbone véritablement axé sur le développement de l'Afrique, pour créer des emplois et atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

III. Ouverture de la session [point 1 de l'ordre du jour]

7. La session a été officiellement ouverte par le Président du Rwanda, Paul Kagame.

8. La Ministre de l'environnement, du développement durable et du bassin du Congo, Présidente de la septième session du Forum, Arlette Soudan-Nonault, a mis en lumière les réalisations du Bureau de la septième session du Forum et a appelé le Bureau nouvellement élu de la huitième session à concentrer ses efforts sur plusieurs priorités, notamment les mécanismes de financement pour une reprise durable, la mise en œuvre accélérée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, les initiatives « Grande Muraille verte » et « Grande Muraille bleue » et le renforcement des capacités des femmes et des jeunes dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, pour parvenir au développement durable.

9. La Secrétaire générale adjointe des Nations Unies et Secrétaire exécutive de la CEA, Vera Songwe, a mis en exergue les récentes réalisations de l'Afrique, à savoir l'acquisition des vaccins COVID-19 et la création de l'Agence africaine des médicaments, la transformation numérique, l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine et les contributions à la résolution historique sur les plastiques adoptée en mars 2022 par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Elle a appelé à une plus forte protection de la propriété intellectuelle au profit de la jeunesse africaine, afin de stimuler l'innovation et la création d'emplois, et elle a exhorté les États membres à veiller à ce que les priorités de l'Afrique soient prises en compte lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, notamment en ce qui concerne les moyens de mise en œuvre et le consensus mondial sur la tarification du carbone.

10. Le Président du Conseil économique et social et Représentant permanent du Botswana auprès de l'Organisation des Nations Unies, Collen Kelapile, a présenté cinq actions pour se remettre durablement de la pandémie de COVID-19 : garantir un accès équitable aux vaccins vitaux ; faire en sorte que les pays africains disposent d'une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour financer les efforts de redressement après la pandémie de COVID-19 ; faire face à la crise climatique et soutenir l'Égypte dans l'organisation d'un sommet sur le climat qui soit bénéfique pour l'Afrique ; s'attaquer aux inégalités persistantes au sein des pays et entre eux ; et faire en sorte que la Zone de libre-échange continentale africaine soit bénéfique pour l'Afrique. Il a réaffirmé l'engagement du Conseil économique et social à soutenir l'Afrique et informé le Forum que le Président de l'Assemblée générale et lui-même avaient décidé de la tenue d'une manifestation spéciale sur le développement de l'Afrique.

11. La Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture de la Commission de l'Union africaine, Josefa Sacko, a fait remarquer que les effets de la pandémie de COVID-19 sur la santé publique et les économies africaines offraient au continent une occasion de se reconstruire de manière plus forte et plus verte, et que le Plan d'action de l'Union africaine pour la relance verte apportait un soutien crucial aux États membres de la CEA dans des domaines tels que le financement de l'action climatique, les énergies renouvelables, les

solutions fondées sur la nature , l'agriculture résiliente et les villes vertes et résilientes. Elle a exhorté le Forum à proposer des recommandations pratiques et a réaffirmé l'engagement de la Commission de l'Union africaine à mettre en œuvre les mesures recommandées, en partenariat avec la CEA et les autres parties prenantes.

12. La Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, Amina Mohammed, a relevé le manque de solidarité mondiale dans la réponse à la pandémie et les mauvais résultats dans les domaines de l'éducation et de la santé en Afrique, situation qui avait été aggravée par l'insuffisance de l'accès à l'Internet et à une énergie au coût abordable. Elle a exhorté les États membres à concentrer leurs efforts sur cinq domaines d'action prioritaires : mettre fin à la pandémie et renforcer la résilience face aux chocs futurs ; renforcer la résilience face aux changements climatiques, les pays développés devant honorer leurs engagements ; assurer des transitions justes dans les systèmes énergétiques et alimentaires ; effacer les pertes enregistrées dans le domaine de l'enseignement et soutenir les actions en faveur de l'égalité des sexes. Elle a appelé les États membres à donner la priorité à la Zone de libre-échange continentale africaine, à nouer des partenariats qui leur permettent de réaliser les investissements nécessaires.

13. Le Président Kagame a fait observer que la pandémie avait ralenti le rythme de développement socio-économique de l'Afrique et avait provoqué une régression des progrès accomplis. Il a souligné que les efforts faits pour combattre la pandémie pourraient servir de tremplin pour accélérer les progrès, investir dans le capital humain et, ainsi, construire une Afrique plus verte et plus résiliente, en s'inspirant du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Il a appelé les États membres à établir des partenariats pour renforcer les capacités africaines de fabrication de vaccins, à donner la priorité à la mobilisation des ressources nationales pour financer le développement de l'Afrique et à utiliser la Zone de libre-échange continentale africaine pour promouvoir l'adoption de technologies et la mise en place d'une infrastructure durables, au service d'une croissance verte. Il a souligné l'importance de passer en revue les progrès accomplis au moyen d'examen nationaux et infranationaux volontaires.

IV. Résumé des messages clés

14. Les sections qui suivent contiennent le résumé des messages clés issus du Forum, notamment les priorités, les choix stratégiques et les recommandations.

A. Table ronde de haut niveau sur le déblocage de financements pour mieux construire l'avenir après la maladie à coronavirus (COVID-19) et accélérer la réalisation du développement durable en Afrique [point 2 de l'ordre du jour].

15. À l'issue du débat de la table ronde de haut niveau, le Forum a exhorté les États membres à :

a) Travailler en partenariat avec le secteur privé et les acteurs internationaux, tels que les entités du système des Nations Unies et les banques multilatérales, pour relever les défis financiers et de santé publique urgents causés par la pandémie ;

b) Promouvoir l'égalité des sexes, y compris en matière de droit à la propriété de biens, afin d'éviter le coût d'opportunité de la mise à l'écart des femmes, qui est estimé à 60 milliards de dollars par an ;

- c) Créer un environnement propice à la contribution du secteur privé au développement socio-économique de l'Afrique ;
- d) Faire passer leurs modèles de croissance économique de l'extraction des ressources à la création de valeur ajoutée, afin de réduire la dépendance à l'égard des ressources naturelles ;
- e) Entreprendre de solides réformes des marchés intérieurs pour stimuler le développement du secteur privé et l'accès de manière inclusive au financement ;
- f) Soutenir le développement des petites et moyennes entreprises en identifiant et en mettant en œuvre des mécanismes de réduction des risques, en abaissant les taux d'intérêt, en facilitant l'accès aux financements extérieurs et en prenant des mesures d'incitation fiscale en leur faveur.

B. Points saillants des progrès réalisés aux niveaux régional et sous-régional dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans le contexte de la crise de COVID-19 [point 4 de l'ordre du jour].

16. À l'issue du débat, le Forum a convenu des messages clés suivants :
- a) Les États membres ont été invités à :
 - i) Aligner les plans nationaux de développement sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063 à l'aide de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports ;
 - ii) Utiliser la Zone de libre-échange continentale africaine pour promouvoir l'intégration régionale et l'industrialisation, afin d'être compétitifs aux niveaux régional et mondial ;
 - iii) Promouvoir la conservation de la nature en tant que l'une des plus grandes ressources du continent et exploiter son potentiel de transformation, notamment par la monétisation de la séquestration du carbone ;
 - iv) Mettre à profit la transformation numérique pour libérer le potentiel de l'éducation, de la santé, de la protection sociale et du commerce ;
 - v) Renforcer la coopération régionale et la mobilisation des ressources nationales et utiliser les droits de tirage spéciaux pour promouvoir la réalisation des objectifs de développement ;
 - b) Les États membres, la CEA, la Banque africaine d'import-export, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires de développement ont été exhortés à développer les capacités et les outils, notamment l'accès au financement, le suivi et l'évaluation, pour appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

C. Table ronde plénière sur le renforcement de la production et de l'utilisation des données et des statistiques afin de mieux construire l'avenir et d'accélérer la réalisation du développement durable en Afrique [point 5 de l'ordre du jour].

17. À l'issue du débat de la table ronde plénière, le Forum a instamment invité les États membres à :

a) Harmoniser et intégrer leurs systèmes statistiques, à renforcer les partenariats avec les organisations de la société civile, le secteur privé, le monde universitaire et les producteurs de données non officielles et à faciliter une communication constante entre les organismes nationaux de statistique et les secteurs public et privé ;

b) Élaborer des cadres d'assurance qualité pour les données non officielles et des cadres juridiques pour le partage des données entre les parties prenantes ;

c) Soutenir les jeunes statisticiens dans leurs efforts visant à moderniser les systèmes statistiques nationaux pour pouvoir établir des rapports sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063, notamment par le perfectionnement professionnel et l'utilisation des technologies de l'information et des communications ;

d) Améliorer la capacité des systèmes statistiques nationaux en matière de métadonnées, de science des données, de données désagrégées de haut niveau, de technologie et de données spatiales, et renforcer l'établissement de leurs rapports sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

D. Tables rondes plénières sur les mesures prises et les examens réalisés aux niveaux national et infranational pour mieux construire l'avenir et accélérer la réalisation du développement durable en Afrique : examens nationaux volontaires et apprentissage par les pairs afin de renforcer les interventions au niveau national [point 6 a) de l'ordre du jour].

18. À l'issue du débat de la table ronde plénière, le Forum a invité instamment les États membres à :

a) Partager les meilleures pratiques et à apprendre de leurs pairs ;

b) Intégrer le retour d'information des parties prenantes et des communautés, y compris les femmes, les jeunes et la société civile, afin d'améliorer la conduite des examens ultérieurs ;

c) Concentrer les examens sur les objectifs de développement durable qui sont les plus pertinents pour les priorités nationales, tout en reconnaissant l'interdépendance de tous les objectifs ;

d) Intégrer dans le processus d'examen l'obligation redditionnelle qui incombe aux gouvernements devant les parties prenantes de la société civile ;

e) Donner la priorité aux groupes les plus vulnérables et aux personnes les plus laissées-pour-compte du fait de la pandémie de COVID-19, comme les enfants ;

f) Renforcer la capacité à collecter des données exactes et à jour et à créer des tableaux de bord interactifs pour afficher ces données ;

g) Transformer les examens en processus continus pour évaluer la mise en œuvre des objectifs et prendre en compte d'autres aspects, tels que la gouvernance ;

h) Mettre à profit les examens pour relier les plans nationaux de développement aux programmes de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, et pour optimiser la prestation de services ;

i) Mettre à profit le processus d'examen pour mobiliser le soutien des donateurs et des ressources nationales, afin de financer la réalisation des objectifs.

E. Tables rondes plénières sur les mesures prises aux niveaux national et infranational pour mieux construire l'avenir et accélérer la réalisation du développement durable en Afrique : examens locaux volontaires et apprentissage par les pairs pour stimuler les interventions au niveau local [point 6 b) de l'ordre du jour].

19. À l'issue du débat de la table ronde plénière, le Forum :

- a) A demandé ce qui suit aux États membres :
 - i) Intensifier les efforts de sensibilisation au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 pour une appropriation à tous les niveaux de la société ;
 - ii) Institutionnaliser les partenariats national-infranational et le dialogue multipartite dans les examens infranationaux volontaires ;
 - iii) Renforcer les mécanismes institutionnels pour faire participer les collectivités locales aux programmes régionaux et mondiaux et prendre note des recommandations du Groupe consultatif sur les collectivités locales et régionales établi par le Secrétaire général dans le cadre de « Notre programme commun » ;
 - iv) Faire participer toutes les parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes, à toutes les étapes des examens locaux volontaires, afin de promouvoir l'appropriation et la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;
 - v) Renforcer les capacités des collectivités locales, notamment en ce qui concerne le Programme 2030, l'Agenda 2063, les examens locaux volontaires et en matière de finances ;
 - vi) Renforcer la désagrégation des données relatives aux objectifs de développement durable au niveau infranational pour faciliter les examens locaux et les interventions et investissements ciblés visant à accélérer les progrès ;
 - vii) Planifier et gérer durablement l'urbanisation et les établissements humains, dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes, et mettre à profit la dynamique créée par la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ;
 - viii) Renforcer l'engagement au sein du forum politique de haut niveau pour le développement durable et mettre l'accent sur l'importance cruciale des établissements urbains et humains et des examens locaux volontaires pour la mise en œuvre globale du Nouveau Programme pour les villes ;
 - ix) Placer le logement et les services de base au cœur de la mise en œuvre des engagements mondiaux et régionaux, et mobiliser le pouvoir des villes pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris ;

b) A demandé au système des Nations Unies de diffuser largement ses lignes directrices régionales sur les examens locaux volontaires, de promouvoir leur adoption par les autorités infranationales et de soutenir ces autorités dans la conduite de ces examens, afin de faciliter l'harmonisation de l'établissement de rapports dans toutes les localités et la création de liens avec les rapports sur les examens nationaux volontaires.

F. Réunions parallèles pour un examen approfondi des progrès réalisés et apprentissage par les pairs sur les sous-thèmes du Forum régional : réunion parallèle sur le sous-thème de l'enseignement de qualité [point 7 a) de l'ordre du jour].

20. À l'issue du débat de la réunion parallèle, le Forum a exhorté les États membres à :

a) Rendre l'enseignement plus inclusif et à en améliorer la qualité, y compris l'éducation de la petite enfance, en mettant l'accent sur les résultats de l'apprentissage ;

b) Aligner les programmes de formation sur les besoins du marché du travail, notamment au moyen de partenariats public-privé ;

c) Intégrer dans l'enseignement un système d'information sur les relations professionnelles, afin d'améliorer la formulation des politiques éducatives ;

d) S'appuyer sur la transformation numérique pour accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable 4.

G. Réunions parallèles pour un examen approfondi des progrès réalisés et apprentissage par les pairs sur les sous-thèmes du Forum régional : réunion parallèle sur le sous-thème de l'égalité des sexes [point 7 b) de l'ordre du jour].

21. À l'issue du débat de la réunion parallèle, le Forum a exhorté les États membres à :

a) S'appuyer sur la volonté politique pour renforcer les dispositions institutionnelles à tous les niveaux en vue d'une mise en œuvre des engagements pris en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ;

b) Aligner les politiques et programmes tenant compte du genre sur l'objectif de développement durable 5 et l'aspiration 6 de l'Agenda 2063 ;

c) Assurer la cohérence des politiques et allouer un financement adéquat et durable aux mesures d'adaptation au climat qui tiennent compte du genre ;

d) Veiller à ce que les femmes participent effectivement à la prise de décisions concernant les changements climatiques aux niveaux local, national et international ;

e) Utiliser des données, des statistiques et des analyses ventilées par sexe pour soutenir une mise en œuvre et un suivi du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 qui tiennent compte du genre, notamment en renforçant les organismes nationaux de statistique à cet égard ;

f) Renforcer les partenariats élargis, inclusifs et coordonnés qui sont des moteurs essentiels pour le développement durable et la mise en œuvre effective du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, ce qui nécessitera une

collaboration stratégique entre acteurs étatiques, acteurs non étatiques et partenaires de développement ;

g) Continuer à accorder la priorité à la dimension genre comme élément transversal dans la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

H. Réunions parallèles pour un examen approfondi des progrès réalisés et apprentissage par les pairs sur les sous-thèmes du Forum régional : réunion parallèle sur le sous-thème de la vie aquatique [point 7 c) de l'ordre du jour].

22. À l'issue du débat de la réunion parallèle, le Forum a exhorté les États membres et les partenaires de développement à :

a) Renforcer la capacité de mobilisation de financements durables, notamment par des mécanismes tels que les conversions de créances en investissements écologiques, la Facilité de liquidité et de durabilité, pour l'avènement d'une économie bleue durable et inclusive ;

b) Renforcer les partenariats en vue d'adopter et de mettre en œuvre l'initiative « Grande Muraille bleue » pour restaurer et protéger les zones côtières et marines ;

c) Faire pression pour que, lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les pays développés honorent leur engagement à verser 100 milliards de dollars de financement de l'action climatique par an et consacrent une part importante de ce montant à l'adaptation aux plans d'adaptation, de protection et de résilience des côtes ;

d) Accroître les investissements dans les données, les sciences et les technologies marines et dans l'entrepreneuriat des jeunes.

I. Réunions parallèles pour un examen approfondi des progrès réalisés et apprentissage par les pairs sur les sous-thèmes du Forum régional : réunion parallèle sur le sous-thème de la vie terrestre [point 7 d) de l'ordre du jour].

23. À l'issue du débat de la réunion parallèle, le Forum a :

a) Exhorté les États membres à :

i) Renforcer les partenariats et la coordination entre le secteur public et le secteur privé et mettre en œuvre de manière efficace et durable des politiques, des plans nationaux et des cadres législatifs pour la gestion durable des terres, des forêts et de la biodiversité ;

ii) Renforcer les approches nationales « Une seule santé », afin d'atteindre une santé optimale pour les personnes, les animaux et les écosystèmes et de mieux contenir les futures pandémies ;

iii) Autonomiser les femmes, les jeunes, les populations autochtones et les communautés locales en renforçant et en faisant respecter les droits de propriété des ressources et en améliorant l'accès au financement, afin de parvenir à créer des richesses pour tous, à assurer une gestion durable des forêts et de la biodiversité

et à régler les conflits et différends relatifs aux ressources naturelles ;

iv) Renforcer la recherche-développement et l'innovation et améliorer l'intégration des données et statistiques environnementales dans les systèmes statistiques nationaux ;

b) Exhorté les États membres et le secteur privé à accroître les investissements consacrés à la lutte contre la dégradation des sols et à l'amélioration de la productivité et de la durabilité des terres, des forêts et de la biodiversité pour une croissance verte inclusive ;

c) Exhorté les États membres et les partenaires à :

i) Renforcer et étendre l'évaluation du capital naturel et à intégrer la biodiversité, les solutions fondées sur la nature, l'agriculture respectueuse du climat et la réduction des risques de catastrophe dans les examens nationaux volontaires et les plans et budgets de développement ;

ii) Renforcer leur capacité à mobiliser des fonds par des mécanismes de financement innovants, tels que les obligations vertes et bleues, les conversions de créances en investissements écologiques et la Facilité de liquidité et de durabilité, afin d'investir dans la gestion durable des terres et des forêts, et dans la conservation de la biodiversité ;

d) Exhorté les États membres, le secteur privé et les partenaires à mettre pleinement en œuvre la déclaration adoptée lors de la septième réunion de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à Nairobi en novembre 2021, afin de réduire les risques de catastrophe et de renforcer la résilience, notamment par la conservation de la biodiversité et les solutions fondées sur la nature ;

e) Exhorté la CEA et le système des Nations Unies d'apporter leur concours à l'établissement d'un marché du carbone véritablement axé sur le développement de l'Afrique, pour créer des emplois, atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et gérer durablement les terres, les forêts et la biodiversité.

J. Réunions parallèles pour un examen approfondi des progrès réalisés et apprentissage par les pairs sur les sous-thèmes du Forum régional : réunion parallèle sur le sous-thème des partenariats [point 7 e) de l'ordre du jour].

24. À l'issue du débat de la réunion parallèle, le Forum a :

a) Exhorté les États membres à :

i) Favoriser des partenariats fondés sur la paix, le développement et une vision commune de l'Afrique conforme à l'Agenda 2063 et reposant sur la confiance, l'éthique et l'appropriation institutionnelles ;

ii) Intensifier les efforts visant à gérer la dette, à supprimer les droits de propriété intellectuelle sur des biens essentiels tels que les vaccins, et à éliminer les obstacles à la libre circulation des personnes ;

iii) Réévaluer les partenariats en cours pour s'assurer que les objectifs qu'ils visent sont communs à tous les partenaires ;

iv) Investir dans la collecte de données probantes sur l'efficacité des partenariats et l'évaluation du respect par le gouvernement de l'obligation redditionnelle ;

v) Analyser les données et les tendances en matière de migration pour mieux saisir les effets sociaux, économiques et environnementaux de la migration ;

vi) Promouvoir, au moyen d'outils et de cadres appropriés et innovants, notamment des cadres financiers nationaux intégrés, une plus grande efficacité et efficacité dans le financement des objectifs de développement durable ;

vii) Accroître la mobilisation des ressources nationales en accélérant la numérisation, en comblant les lacunes de la politique et de l'administration fiscales, en luttant contre les flux financiers illicites et en formulant des politiques de gouvernance et d'inclusion visant à renforcer la reddition des comptes et la transparence, à lutter contre la corruption, à soutenir la participation et à mettre en place des cadres juridiques et judiciaires ;

b) Exhorté la CEA, la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine et leurs partenaires à aider les États membres à renforcer leurs capacités en matière de systèmes d'alerte précoce, de réduction des risques de catastrophe et de gestion de risques sanitaires nationaux et mondiaux.

K. Table ronde plénière sur l'exploitation de la science, de la technologie, de l'innovation et de la transformation numérique pour mieux construire l'avenir après la crise de COVID-19 et accélérer la réalisation du développement durable en Afrique [point 8 de l'ordre du jour].

25. À l'issue du débat de la table ronde plénière, le Forum a invité instamment les États membres et leurs partenaires à :

a) Reconnaître le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation en tant que catalyseurs du développement durable, à renforcer ou à créer des conseils nationaux (ou des institutions équivalentes) sur la science, la technologie et l'innovation, présidés au plus haut niveau du gouvernement, afin d'assurer un dialogue, un leadership, un soutien, un suivi et une évaluation continus, effectués dans un délai défini et de façon réaliste dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation ;

b) Améliorer l'efficacité dans la formulation et la mise en œuvre des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation grâce à des partenariats et à une collaboration renforcés avec le monde universitaire, l'industrie et le gouvernement et grâce à un cadre de suivi et d'évaluation rigoureux et vérifiable, pour réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ;

c) Investir au moins 1 % du PIB dans la recherche-développement, afin d'attirer les entreprises à forte intensité de connaissances dans la recherche-développement et assurer que ces entreprises restent compétitives et innovantes ;

d) Renforcer l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques et attirer les jeunes vers ces domaines, afin d'augmenter de manière significative le nombre de jeunes scientifiques, chercheurs et ingénieurs qui prendront la tête de l'innovation et de la créativité

et qui contribueront à la formulation des politiques dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique ;

e) Accroître l'accès des femmes aux sciences, aux technologies et à l'innovation, pour faire tomber les obstacles liés au genre et faire disparaître les stéréotypes et les discriminations sexistes, qui sont véhiculés par les systèmes d'intelligence artificielle ;

f) Soutenir les travaux de recherche visant à faciliter la compréhension et la conception de mesures permettant d'atténuer les effets des changements climatiques et des activités humaines sur les océans et les autres masses d'eau, vu l'importance de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable et compte tenu des avantages économiques que tireront les États membres de leur soutien à la mise en œuvre de la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique et de la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 ;

g) Opérationnaliser les cadres internationaux pertinents de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, notamment la Recommandation sur la science ouverte, la Recommandation sur la science et les chercheurs scientifiques et la Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle, afin d'améliorer l'efficacité, l'inclusivité, la fiabilité, la réactivité et l'approche de la science fondée sur les droits de l'homme, pour relever les défis sociétaux en Afrique et faciliter les publications des chercheurs dans les langues autochtones ;

h) Exploiter de nouvelles formes de matériaux de pointe, de biosciences et de systèmes intelligents pour restaurer et améliorer la productivité des terres, en reconnaissant l'importance des terres et des nombreux écosystèmes en Afrique.

L. Présentations et débats sur une reprise durable après la crise du COVID-19 et la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 [point 9 de l'ordre du jour].

26. À l'issue des présentations et des débats, le Forum a invité :

a) Les partenaires de développement et les Nations Unies à :

i) Stimuler la coopération pour permettre aux pays africains d'augmenter considérablement les taux de vaccination ;

ii) Plaider pour la levée de toutes les restrictions, afin de permettre un accès égal aux vaccins sur le continent en s'appuyant sur des initiatives et des solutions endogènes ;

b) Les États membres à mettre en œuvre des politiques budgétaires favorables à l'économie verte et permettant d'atténuer les effets des changements climatiques, afin d'assurer une reprise socio-économique durable après la pandémie ;

c) Les Nations Unies à organiser en juillet 2022 la réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable dans un format hybride, afin d'assurer une participation africaine active.

M. Présentations sur les engagements et les mesures visant à accélérer la réalisation du développement durable [point 10 de l'ordre du jour].

27. Après les présentations, le Forum a exhorté :

- a) Les États membres à :
- i) Assurer une large participation du secteur privé, afin de tirer le meilleur parti des efforts concertés tendant à réaliser les objectifs de développement durable ;
 - ii) Poursuivre leurs efforts en vue de la surveillance, de l'examen et du suivi à la fois du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et en vue de l'alignement du développement national sur les deux programmes, afin d'assurer un processus de planification unique ;
 - iii) Intensifier les efforts visant à mobiliser des ressources nationales pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et à relier les deux programmes aux projets existants financés par des sources extérieures ;
 - iv) Soutenir les pays qui élaborent des cadres pour l'utilisation durable des ressources naturelles, compte tenu de l'importance du capital naturel en Afrique ;
 - v) Assurer l'équité et l'inclusion en associant les jeunes et les personnes handicapées à la planification et à la mise en œuvre de mesures et d'initiatives visant à réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ;
 - vi) Veiller à ce que les questions africaines soient inscrites à l'ordre du jour de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à prendre la tête des innovations en matière de financement de l'action climatique, notamment par le développement de marchés africains du carbone et la réalisation d'un consensus mondial sur la tarification du carbone ;
- b) Toutes les parties prenantes peuvent partager des idées et des informations sur les initiatives et les accélérateurs porteurs de transformation, en utilisant des plateformes dédiées.

N. Résumé de la Déclaration de Kigali sur la manière de mieux construire l'avenir après la crise du COVID-19 et d'accélérer la réalisation du développement durable en Afrique

28. Les participants à la huitième session du Forum régional africain pour le développement durable ont remercié le pays hôte, le Rwanda, et le Président Kagame, d'avoir accueilli le Forum de manière inclusive et d'avoir créé un environnement propice à des délibérations fructueuses.

29. Les participants ont noté que, de manière générale, l'Afrique était en retard dans ses efforts tendant à réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Ils ont souligné trois défis majeurs qui retardaient les progrès, dont comment se remettre durablement de la pandémie de COVID-19 et de ses effets indésirables. Ils ont aussi mis l'accent sur le fait que l'insuffisance des financements constituait un problème fondamental qui sapait la capacité de l'Afrique à relever les défis susmentionnés.

30. Pour que les pays africains puissent faire face aux incidences sanitaires de la pandémie de COVID-19, les participants ont demandé aux pays développés de faciliter un accès équitable aux vaccins, notamment en levant les restrictions liées aux droits de propriété intellectuelle sur les vaccins, en transférant en Afrique les technologies correspondantes et en soutenant les pays africains dans les domaines de la fabrication et de la distribution des vaccins.

31. Pour une accélération de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique, les participants ont souligné qu'il était essentiel de respecter les droits de l'homme et de ne pas faire de laissés-pour-compte, de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, de veiller à préserver la paix et la sécurité et d'assurer un suivi efficace des progrès, notamment en renforçant les systèmes statistiques nationaux. En outre, ils ont souligné l'importance de réaliser la transformation numérique, d'investir dans l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques, et d'assurer au moins 12 ans d'enseignement gratuit à chaque enfant. Ils ont mis l'accent sur la nécessité cruciale d'utiliser la Zone de libre-échange continentale africaine pour promouvoir l'intégration régionale et développer les chaînes de valeur régionales, en particulier pour les matériaux utilisés dans la production de batteries et de véhicules électriques, et pour assurer une croissance durable grâce à des initiatives en matière d'économie verte et d'économie bleue.

32. Pour mobiliser les ressources financières que requièrent le développement durable et la lutte contre les effets des changements climatiques, les participants ont appelé les pays développés à honorer leur engagement à verser 100 milliards de dollars par an pour le financement de l'action climatique et à réformer l'architecture financière mondiale, afin que celle-ci puisse mieux répondre aux besoins des pays en développement. Ils ont par ailleurs exhorté les pays africains à accroître la mobilisation des ressources nationales, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, et à tirer parti de mécanismes de financement innovants, tels que les obligations vertes et bleues, les conversions de créances en investissements pour la conservation de la biodiversité et le développement durable, la Facilité de liquidité et de durabilité et les marchés du carbone. Les participants ont appelé à la fixation d'un prix mondial du carbone ambitieux et au renforcement de la capacité des pays du bassin du Congo à mobiliser des ressources par le truchement du Fonds bleu pour le bassin du Congo.

33. En conclusion, les participants ont appelé tous les pays à mettre en œuvre les messages clés adoptés à la huitième session du Forum. Ils ont demandé au Rwanda de présenter ces messages au nom de l'Afrique à la réunion 2022 du forum politique de haut niveau sur le développement durable, à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à d'autres enceintes compétentes, afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.
